

<p><b>REPUBLIQUE FRANCAISE</b></p> <hr/> <p><b>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</b></p> <p><b>Département du Val d'Oise</b></p> <p><b>Arrondissement de Pontoise</b></p> <p><b>Canton de Domont</b></p> <hr/> <p><b><u>PROCES VERBAL DU</u></b> <b><u>CONSEIL MUNICIPAL</u></b></p>	<p><b>Procès-Verbal n°: P.V. – 002-2016</b></p>  <p><b>Du : 7 avril 2016</b></p>
--	--

L'an deux mille seize, le sept avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire,  
Messieurs Gérard Wagenutz et Bertrand Vergnaud Adjointes au Maire  
Mesdames Malvina Boquet, Isabelle Oger et Maria Marques Fernandes Conseillères Municipales ;  
Messieurs Patrice Glandières et Michel Monteiro, Conseillers Municipaux,

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire ayant donné pouvoir à M. Gérard Wagenutz,  
Monsieur Stéphane Brunetti, Conseiller municipal ayant donné pouvoir à M. Bertrand Vergnaud et  
Monsieur Régis Rousseau-Caffier, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à M. Didier Dagonet

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller municipal,

**LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 39**

**A – Nomination du secrétaire de séance :**

Monsieur Le Maire propose que Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, **Monsieur Patrice Glandières**, Conseiller Municipal, comme secrétaire de séance.

**011 - 2016 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que le compte-rendu de la séance du 4 février 2016 a été adressé à l'ensemble des Élus. Il demande s'il y a des observations.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** le procès-verbal du Conseil Municipal du samedi 4 février 2016.

**012 - 2016 – Remplacement de Madame Isabel Lavanant, démissionnaire du Conseil d'Administration du CCAS :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que Madame Isabel Lavant, membre du Conseil d'Administration du CCAS a démissionné de ses fonctions par courrier en date du 25 février 2016, et qu'il convient donc, afin de respecter le principe de parité du Conseil d'Administration du CCAS de nommer un nouveau membre en remplacement de Madame Isabel Lavanant.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, propose Madame Anne Lambermont-Ford en remplacement de Madame Isabel Lavanant pour siéger en tant que membres du Conseil d'Administration du CCAS. Il demande s'il y a des observations.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à l'unanimité

**Approuve** la nomination de Madame Anne Lambermont-Ford au sein du Conseil d'Administration du CCAS en remplacement de Madame Isabel Lavanant.

**B – Information sur les décisions de gestion courante :**

Monsieur Le Maire précise que depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il présente la **décision de gestion courante** qui a été prise depuis le dernier Conseil Municipal :

<b>Date :</b>	<b>N° :</b>	<b>Objet :</b>
26 février 2016	D.M. – 007-2016	Attribution du marché relatif au remplacement des menuiseries extérieures de la mairie de la Commune de Béthemont-la-Forêt BLF001/2016

**Le Conseil Municipal** prend acte de ces décisions.

**013 - 2016 – Approbation du compte-administratif 2015 :**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Les comptes de l'exercice dégagent un excédent cumulé en fonctionnement et investissement de 124 701.46 € pour l'année 2015, qui se décomposent comme tel :

## **I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Fonctionnement :</b>	
<b>Recettes 2015</b>	411 868.21 €
<b>Dépenses 2015</b>	390 537.22 €
<b>Résultat 2015</b>	+21 330.99 €
<b>Report 2014</b>	+105 403.64 €
<b>Résultat exercice 2015</b>	<b>+126 734.63 €</b>

## **II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Investissement :</b>	
<b>Recettes 2015</b>	168 948.15 €
<b>Recettes en RAR 2015</b>	100 146.00 €
<b>Sous total des recettes</b>	<b>269 094.15 €</b>
<b>Dépenses 2015</b>	108 811.53 €
<b>Dépenses en RAR 2015</b>	111 374.23 €
<b>Sous total des dépenses</b>	<b>220 185.76 €</b>
<b>Résultat 2015</b>	48 908.39 €
<b>Report 2014</b>	-50 941.56 €
<b>Résultat exercice 2015</b>	<b>- 2 033.17 €</b>

La Présidence du Conseil Municipal est confiée à Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le compte administratif 2015 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, Monsieur Didier Dagonet, Maire, étant sorti au moment du vote,

**Approuve** le compte-administratif 2015 tel qu'il a été présenté,

### **014 - 2016 – Approbation du compte de gestion 2015 :**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Le compte de gestion s'établit comme tel :

## **I — SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Fonctionnement :</b>	
<b>Recettes 2015</b>	411 868.21 €
<b>Dépenses 2015</b>	390 537.22 €
<b>Résultat 2015</b>	+21 330.99 €
<b>Report 2014</b>	+105 403.64 €
<b>Résultat exercice 2015</b>	<b>+126 734.63 €</b>

**II -- SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>Investissement :</b>	
<b>Recettes 2015</b>	168 948.15 €
<b>Dépenses 2015</b>	108 811.53 €
<b>Résultat 2015</b>	+60 136.62 €
<b>Report 2014</b>	-50 941.56 €
<b>Résultat exercice 2015</b>	<b>+9 195.06 €</b>

Les Élus constatent que le compte de gestion 2015 établi par le Trésorier payeur est identique au compte-administratif établi par la Commune.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le compte de gestion 2015 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**

**Approuve** le compte de gestion 2015.

**015 - 2016 – Affectation des résultats :**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** les restes à réaliser en investissement de 100 146.00€ en recettes et 111 374.23€ en dépenses,

**Considérant** que l'affectation des résultats a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** l'affectation de résultats comme tel :

- l'inscription de 124 701.46 € au chapitre 002 excédents de fonctionnement reporté,
- l'inscription de 9 195.06 € au chapitre 001 recette du résultat d'investissement reporté,
- l'inscription de 2 033.17 € à l'article 1068-excédent de fonctionnement.

**016 - 2016 – Approbation du budget primitif 2016 :**

Sur le rapport de Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal,

Il est proposé d'approuver le budget primitif 2016 par chapitre, en section de fonctionnement et d'investissement, qui se répartit comme tel :

<b>Fonctionnement :</b>			
<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>115 660.00 €</b>	<b>002 Reports 2015</b>	<b>124 701.46 €</b>
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>118 750.00 €</b>	<b>70 Produits de service</b>	<b>55 010.00 €</b>
<b>014 Atténuations de produits</b>	<b>74 500.00 €</b>	<b>73 Impôts et Taxes</b>	<b>284 807.00 €</b>
<b>022 Dépenses imprévues</b>	<b>12 044.46 €</b>	<b>74 Dotations et participations</b>	<b>47 618.00 €</b>
<b>023 Virement en section investi.</b>	<b>81 562.00 €</b>	<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>500.00 €</b>
<b>65 Autres charges de gestion</b>	<b>101 120.00 €</b>		
<b>68 Amortissement</b>	<b>2 500.00 €</b>		
<b>042 – Opérations d’ordre en section</b>	<b>6 500.00 €</b>		
<b>Total de la section</b>	<b>512 636.46 €</b>	<b>Total de la section</b>	<b>512 636.46 €</b>

<b>Investissement :</b>			
<b>Dépenses :</b>		<b>Recettes :</b>	
		<b>001 Solde d’exécution d’inv.</b>	<b>9 125.06 €</b>
<b>001 Solde d’exécution d’inv.</b>		<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>81 562.00 €</b>
		<b>1068</b>	<b>2 033.17 €</b>
<b>21 Immobilisations corporelles</b>	<b>321 974.23 €</b>	<b>10 Dotations fonds divers</b>	<b>13 000.00 €</b>
		<b>13 subventions d’investissement</b>	<b>209 754.00 €</b>
		<b>28 Amortissement</b>	<b>6 500.00 €</b>
<b>Total de la section</b>	<b>321 974.23 €</b>	<b>Total de la section</b>	<b>321 974.23 €</b>

Soit un budget total équilibré en recettes et en dépenses de 834 610.69 €.

Monsieur le Maire souligne que le budget primitif a été réalisé, sans connaître à ce jour, l’intégralité des dotations de l’État et sachant que ces dotations seraient en baisse. Par ailleurs, il précise qu’il vient d’apprendre que les contributions au Syndicat de Regroupement Scolaire allaient augmenter.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que le budget primitif 2016 a été étudié lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l’unanimité**,

**Approuve** le budget primitif 2016.

**017 - 2016 – Approbation des quatre taxes :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, précise que les Élus ont souhaité augmenter les contributions de 2% au titre de l’année 2016 pour compenser en partie la diminution de la DGF afin de maintenir de l’autofinancement pour réaliser les travaux d’investissement.

En conséquence le produit des quatre taxes se répartie comme tel :

	<b>Bases effectives 2015</b>	<b>Taux imposition 2015</b>	<b>Base prévisionnelles 2016</b>	<b>Taux votés en 2016</b>	<b>Produit correspondant</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	871 165 €	16.86	881 900 €	17.20	151 662 €
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	502 006 €	16.33	506 000 €	16.66	84 282 €
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	7 013 €	117.17	7 300 €	119.51	8 724 €
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	46 105 €	14.34	48 800 €	14.63	7 138 €
<b>Total</b>					<b>251 807 €</b>

**Considérant** que l'approbation des quatre taxes 2016 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Adopte** les taux des quatre taxes locales pour l'année 2016.

#### **018 - 2016 – Attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2016 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, propose d'accorder une subvention aux syndicats suivants :

##### **A l'article 6554 - chapitre 65 :**

-Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt Chauvry (SIRES)

-Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry (SIACVC)

-SMEP

-Syndicat de transports des trois forêts

-Syndicat Intercommunal de la Vallée du Ru de Montubois

-SIEREIG

-Participation ALSH Frépillon

-ONF

Total : 66 000.00 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2016 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

**019 - 2016 – Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2016 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, propose d'accorder une subvention aux associations suivantes :

**A l'article 6574 - chapitre 65 :**

-Association des anciens pompiers du Groupement N°2  
-Association des Directeurs Généraux du Val d'Oise  
-Association de la Fête de la Campagne  
-Association les Chemins de la Musique  
-Association des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale  
-Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)  
-Mission Locale de Taverny  
Total : 1 000.00 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2016 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

**020 - 2016 – Attribution d'une subvention communale au budget du CCAS de la Commune de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2016 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, propose d'accorder une subvention annuelle de 5 120.00€ pour le budget de fonctionnement du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2016.

Cette somme est identique au budget de l'année 2015, malgré l'augmentation du nombre des aînés, et sert pour les principales activités organisées par les Membres du CCAS (galette des rois, crêpes, sortie, exposition culturelle...)

La dépense sera inscrite au chapitre 65.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'attribution d'une subvention au CCAS de la Commune pour l'année 2016 a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve** le versement d'une subvention pour le budget de fonctionnement du CCAS de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2016.

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

**021 - 2016 – Demande de subvention pour les travaux de voirie auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que dans le cadre de la préparation budgétaire 2016, il a été décidé de faire des travaux de voirie, notamment la réfection d'une partie des trottoirs rue de la Vieille France. Les travaux sont estimés à 10 920.00 € TTC et il est proposé de demander une somme de 7 280.00 € à la Communauté de Communes dans le cadre du fond de concours voirie.

Ce qui amène un plan de financement pour les opérations de voirie tel quel :

- coût prévisionnel de l'opération :	10 920.00 €TTC
- subvention CCVO3F, fond de concours voirie :	7 280.00 €
- Part communal avant récupération FCTVA :	3 640.00 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la demande de subvention pour les travaux de voirie a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** le plan de financement,

**Autorise** le Maire à faire la demande de subvention et signer tous les actes afférents,

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la commune.

**022 - 2016 – Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2016 :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle que lors de la réunion du Bureau Municipal du 14 mars 2016 il a été décidé d'inscrire au titre des travaux de mise en accessibilité de l'Eglise et du Cimetière (Ad'Ap). Le coût estimatif : 7 710.00€ TTC.

Une subvention peut être demandée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016, qui peut st de 45% du montant hors taxe des travaux. Aussi il est proposé de demander le montant maximum envisagé par le dispositif et de compléter le financement de ces travaux par le fond de concours de la communauté de Communes CCVO3F.

Le plan de financement s'établit comme tel :

Désignation	Coût des travaux TTC	Coût des travaux HT	Subvention DETR 45%	Subvention CCVO3F 35%	Montant à la Charge de la Commune avant récupération FCTVA
Ad'Ap Église cimetière	7 710.00 €	6 425.00 €	2 891.00 €	2 248.00€	2 571.00 €

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** la nécessité d'exécuter des travaux de mise en accessibilité au niveau de l'Église et du cimetière,

**Considérant** que la demande de subvention pour les travaux dans le cadre de la DETR et du fond de concours de la communauté de Communes CCVO3F a été étudiée lors de la réunion du Bureau Municipal en date du 14 mars 2016,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** le projet de travaux de mise en accessibilité au niveau de l'Église et du cimetière,

**Approuve** le plan de financement,

**Autorise** le Maire à faire la demande de subvention et signer tous les actes afférents.

**023 - 2016 – Nouvelle adhésion des Communes de Bezons et Saint-Prix au SEDIF :**

Sur le rapport de Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire,

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, précise que le syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) nous demande d'approuver l'adhésion des communes de Bezons et Saint-Prix.

Il rappelle que le SEDIF a la compétence en matière de production et distribution d'eau potable.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**

**Approuve** l'adhésion des communes de Bezons et Saint-Prix au SEDIF.

**024 - 2016 – Convention de refacturation des fluides entre la Commune de Béthemont-la-Forêt et le Syndicat de Regroupement scolaire Béthemont/Chauvry :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle qu'une convention a été signée avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004 concernant la refacturation des fluides, or électricité, et qu'une deuxième convention a été signée avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006 concernant la refacturation des frais d'Internet.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, propose de délibérer une convention avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016 réintégrant au même taux les autres fluides et d'intégrer l'électricité à hauteur de 80%. La facturation sera établie trimestriellement.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, demande s'il y a des observations.

Aussi, il est proposé de passer au vote d'approbation de la convention de refacturation des fluides.

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité, une abstention Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale,

**Approuve**, la convention de refacturation des fluides, ci-annexée, allant du 1er septembre 2016 au 31 août 2017 et reconductible annuellement par tacite reconduction,

**Autorise** Monsieur Didier Dagonet, Maire, à signer ladite convention et tous les actes afférents.

**025 - 2016 – Modification du Plan Communal de Sécurité :**

Sur le rapport de Monsieur Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire,

Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que suite au départ de Madame Grocaut et à l'arrivée de Madame Blériot, il convient de modifier la page n°10 du Plan Communal de Sécurité et plus particulièrement de l'annuaire d'urgence qui est arrêté dans l'ordre suivant :

- Monsieur Didier Dagonet
- Monsieur Gérard Wagenutz
- Monsieur Bertrand Vergnaud
- Madame Chantal Delamour
- Madame Audrey Blériot

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Approuve**, le Plan Communal de Sécurité modifié, ci-annexé,

**026 - 2016 – Création des Indemnités Forfaitaires pour travaux supplémentaires :**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que Madame Blériot, Secrétaire de mairie, est titulaire du grade de rédacteur, 7ème échelon, et qu'à ce titre, et dans le cadre de ses fonctions de secrétaire de mairie, elle peut prétendre au versement d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS). Ainsi, il propose de créer cette indemnité (notamment pour compenser une partie de la perte de salaire de Madame Blériot suite à sa mutation au sein de la commune de Béthemont-la-Forêt).

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise que l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires remplacera l'indemnité d'administration technique (IAT) perçue actuellement, et qui s'applique aux rédacteurs jusqu'au 6ème échelon d'après les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que le montant annuel de l'IFTS est calculé par application à un montant de référence annuel fixé à 857,93 euros pour les fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380 par un coefficient compris entre 0 et 8, et propose à l'assemblée de fixer à 3 le coefficient pour les fonctionnaires de catégorie B dont l'indice brut est supérieur à 380.

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

**Vu** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la loi visée ci-dessus,

**Vu** le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

**Vu** le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

**Vu** l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés et les revalorisations indiciaires successivement intervenues,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide**, d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant des cadres d'emplois ou grades<sup>1</sup> fixés dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après, à compter du 1er mai 2016, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque filière, cadre d'emplois ou grade<sup>1</sup> ne peut excéder huit. ....

Cadre(s) d'emplois	Grade(s)	Montant de référence annuel	Coefficient(s) retenu(s) (maximum 8)
Secrétaire de Mairie	Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe à partir du 5ème échelon Rédacteur à partir du 6ème échelon	857.93	3

**Fixe**, le critère d'attribution individuelle comme suit :  
l'importance des sujétions auxquels le bénéficiaire est appelé à faire face dans l'exercice effectif de ses fonctions.

**Informe**, que l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires n'est pas cumulable avec l'indemnité d'administration et de technicité et qu'elle ne peut être attribuée aux agents logés par nécessité absolue de service.

**Décide**, d'inscrire au budget le crédit nécessaire au mandatement de ces primes résultant du produit entre les montants de référence annuels indexés sur la valeur du point fonction publique et les coefficients y afférents, multiplié par le nombre d'agents concernés (en équivalent temps plein),

Cadre(s) d'emplois / Grade(s)	Effectifs	Crédit global
Secrétaire de Mairie / Rédacteur 7ème échelon	1	2 573.79

Il est prévu que les emplois ouvrant droit à cette indemnité créés par la suite, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

**Charge**, l'autorité territoriale de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus, étant entendu que les versements s'effectuent mensuellement et que le montant des attributions individuelles ne peut excéder huit fois le montant annuel attaché à la catégorie à laquelle appartient l'agent.

**Décide**, d'instaurer l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires pour les agents de la Commune de Béthemont-la-Forêt, selon les modalités exposées ci-dessus.

**027 - 2016 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention relative au portage des repas avec le CCAS de L'Isle Adam**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que suite au transfert de compétence au 1<sup>er</sup> avril 2016 du portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap, de la Communauté de Communes CCVO3F vers la CCAS de L'Isle Adam, il convient de signer une convention avec le CCAS pour que les bénéficiaires de ce service habitant la commune de Béthemont-la-Forêt puissent continuer à bénéficier de ce service.

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Considérant** le projet de dissolution du CCAS au 1er janvier 2017 dans le cadre de la loi Notre,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Approuve** la convention de portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap avec le CCAS de L'Isle Adam,

**Autorise** le Maire à signer la convention de portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap avec le CCAS de L'Isle Adam et tous les actes afférents.

**028 - 2016 – Fixation des tarifs des repas**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que le tarif du portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap sera augmenté à 8,50 euros et sera ensuite délibéré tous les ans par le CCAS de L'Isle Adam. Le CCAS de l'Isle Adam facturera les prestations à la commune de Béthemont-la-Forêt qui refacturera au bénéficiaire du portage du repas. Il précise que le prix de portage d'un repas par un service extérieur était de l'ordre de onze euros.

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Fixe** le tarif du portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap à 8,50 euros par repas, portage inclus.

**Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**029 - 2016 – Création d'une régie pour le portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée qu'il convient de créer une régie pour le portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap.

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** la création d'une régie pour le portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap.

**030 – 2016 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles et à désigner comme avocat Maître Sintès pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre du recours contre le PLU**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que par courrier du 22 mars 2016, le Greffier en Chef de la Cour administrative d'appel de Versailles nous a transmis la requête présentée par Maître Christian Bousserez, avocat, pour les Amis de la Terre du Val d'Yzieux.

Cette requête d'appel vise le jugement rendu par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 24 novembre 2015, relatif au recours contre le PLU.

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que par requête enregistrée en date du 1<sup>er</sup> février 2016, l'association les Amis de la Terre du Val d'Yzieux a déposé devant la cour administrative d'appel de Versailles un recours visant à l'annulation du jugement rendu par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 24 novembre 2015,

**Considérant** qu'il importe d'autoriser Monsieur Didier Dagonet, Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire,

**Considérant** qu'il importe de désigner comme avocat Maître Sintès pour défendre la commune dans cette affaire,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Autorise** le Maire à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre du recours contre le PLU,

**Désigne** Maître Sintès pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

**031 – 2016 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles et à désigner comme avocat Maître Sintès pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre du recours contre le projet d'aménagement du terrain communal**

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que par courrier du 22 mars 2016, le Greffier en Chef de la Cour administrative d'appel de Versailles nous a transmis la requête présentée par Maître Christian Boussez, avocat, pour les Amis de la Terre du Val d'Yzieux.

Cette requête d'appel vise le jugement rendu par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 24 novembre 2015, relatif au recours contre le projet d'aménagement du terrain communal,

**Vu** le Code Générale des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que par requête enregistrée en date du 1<sup>er</sup> février 2016, l'association les Amis de la Terre du Val d'Yzieux a déposé devant la cour administrative d'appel de Versailles un recours visant à l'annulation du jugement rendu par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 24 novembre 2015,

**Considérant** qu'il importe d'autoriser Monsieur Didier Dagonet, Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire,

**Considérant** qu'il importe de désigner comme avocat Maître Sintès pour défendre la commune dans cette affaire,

**Considérant** l'absence d'observation,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

**Autorise** Maître Sintès à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre du recours contre le projet d'aménagement du terrain communal,

**Désigne** Maître Sintès pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

**C – Questions Diverses :**

**► Effondrement du mur place de la Pompe :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que le mur qui s'est effondré fin mars 2016 appartient à un riverain, que ce dernier fait le nécessaire auprès de son assurance et tient la commune informée.

**► Problème d'éclairage public dans les Clos :**

Monsieur Didier Dagonet, Maire, informe l'assemblée que le réseau d'éclairage public passe sur un domaine privé d'où l'inscription au budget de travaux pour régler ce dysfonctionnement.

**► Local vélo pour les tricycles de l'école :**

Monsieur Gérard Wagentruz, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que la création d'un local fermé pour les tricycles de l'école ne rentre pas dans le budget et qu'il a donc proposé aux institutrices de remplacer ce local par un auvent. Cette proposition été validée par les institutrices.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

► **Travaux Véolia :**

Monsieur Gérard Wagentruz, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que les travaux réalisés par l'entreprise Véolia pour le remplacement des canalisations d'eau ruelle du Pressoir débuteront mi-avril, pour une période estimée à un peu moins de deux mois. Les travaux incluront la mise en place d'une borne incendie au ras du sol pour améliorer le dispositif de lutte anti-incendie de la ruelle du Pressoir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette dépense, qui est inscrite au budget 2016.

► **Adam et Rêves :**

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, informe l'assemblée que les visuels de la manifestation seront transmis avant les vacances d'avril.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle qu'il s'agit de comptes itinérants le 28 mai à 18h dans Béthemont-la-Forêt. Une information sera faite dans la prochaine revue municipale. Madame Malvina Boquet est en charge de préparer l'article.

► **Chasse aux œufs 2016 :**

Mesdames Isabelle Oger et Malvina Boquet, Conseillères Municipales, informent l'assemblée qu'une bonne trentaine d'enfants ont participé à la chasse aux œufs. Elles proposent de faire un atelier confection de panier pour aller ramasser les œufs dès l'année prochaine et ont donc besoin d'un volontaire pour dispatcher les œufs pendant qu'elles s'occuperont de l'atelier.

► **Fleurissement estival 2016 :**

La date des plantations 2016 est arrêtée au 21 mai 2016.

► **Acquisition de matériel :**

Monsieur Gérard Wagentruz, Adjoint au Maire, propose l'achat d'une tondeuse autoportée ou d'un petit tracteur pour l'employé communal afin qu'il puisse réaliser divers travaux d'entretien, notamment des espaces verts. Monsieur le Maire dit qu'il faut demander des devis et y réfléchir d'ici juin pour déposer une éventuelle demande de subventions.

► **Tri-Or :**

Monsieur Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'il a été abordé la nécessité de faire une sensibilisation sur la mise en déchèterie plutôt qu'aux encombrants pour valoriser les déchets.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise qu'il y aura une augmentation de la TEOM car les tonnages de la commune de Béthemont-la-Forêt ont été sous évalués jusqu'ici. Trop de déchets végétaux sont mis aux ordures ménagères, un article sera publié dans le journal municipal.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 23h12**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2016 :**

011-2016	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2016
012-2016	Remplacement de Madame Isabel Lavanant, démissionnaire du Conseil d'Administration du CCAS
013-2016	Approbation du compte-administratif 2015
014-2016	Approbation du compte de gestion 2015
015-2016	Affectation des résultats
016-2016	Approbation du budget primitif 2016
017-2016	Approbation des quatre taxes
018-2016	Attribution des subventions aux syndicats au titre de l'année 2016
019-2016	Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2016
020-2016	Attribution d'une subvention communale au budget du CCAS de la Commune de Béthemont-la-Forêt au titre de l'année 2016

021-2016	Demande de subvention pour les travaux de voirie auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au titre de l'année 2016
022-2016	Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2016
023-2016	Nouvelle adhésion des communes de Bezons et Saint-Prix au SEDIF
024-2016	Convention de refacturation des fluides au Syndicat de Regroupement Scolaire Béthemont-la-Forêt / Chauvry
025-2016	Modification du Plan Communal de Sécurité
026-2016	Création des Indemnités Forfaitaires pour travaux supplémentaires
027-2016	Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention relative au portage des repas avec le CCAS de L'Isle Adam
028-2016	Fixation des tarifs des repas
029-2016	Création d'une régie pour le portage des repas pour les personnes de plus de 65 ans ou les personnes de moins de 65 ans porteuses d'un handicap
030-2016	Autorisation donnée à Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles et à désigner comme avocat Maître Sintès pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre du recours contre le PLU
031-2016	Autorisation donnée à Monsieur le Maire à ester en justice auprès de la Cour administrative d'appel de Versailles et à désigner comme avocat Maître Sintès pour représenter les intérêts de la commune dans le cadre du recours contre le projet d'aménagement du terrain communal

Le Maire Didier Dagonet		1er Adjoint au Maire Gérard Wagentrutz	
2ème Adjoint au Maire Chantal Delamour	<i>Absent ayant donné pouvoir à Gérard Wagentrutz</i>	3ème Adjoint au Maire Bertrand Vergnaud	
Conseillère Municipale Malvina Boquet		Conseillère Municipale Maria Marques Fernandes	
Conseillère Municipale Isabelle Oger		Conseiller Municipal Patrice Glandières	
Conseiller Municipal Régis Rousseau-Caffier	<i>Absent ayant donné pouvoir à Didier Dagonet</i>	Conseiller Municipal Michel Monteiro	
Conseiller Municipal Stéphane Brunetti	<i>Absent ayant donné pouvoir à Bertrand Vergnaud</i>	///	///

► **Travaux Véolia :**

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, informe l'assemblée que les travaux réalisés par l'entreprise Véolia pour le remplacement des canalisations d'eau ruelle du Pressoir débuteront mi-avril, pour une période estimée à un peu moins de deux mois. Les travaux incluront la mise en place d'une borne incendie au ras du sol pour améliorer le dispositif de lutte anti-incendie de la ruelle du Pressoir.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette dépense, qui est inscrite au budget 2016.

► **Adam et Rêves :**

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale, informe l'assemblée que les visuels de la manifestation seront transmis avant les vacances d'avril.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, rappelle qu'il s'agit de comptes itinérants le 28 mai à 18h dans Béthemont-la-Forêt. Une information sera faite dans la prochaine revue municipale. Madame Malvina Boquet est en charge de préparer l'article.

► **Chasse aux œufs 2016 :**

Mesdames Isabelle Oger et Malvina Boquet, Conseillères Municipales, informent l'assemblée qu'une bonne trentaine d'enfants ont participé à la chasse aux œufs. Elles proposent de faire un atelier confection de panier pour aller ramasser les œufs dès l'année prochaine et ont donc besoin d'un volontaire pour dispatcher les œufs pendant qu'elles s'occuperont de l'atelier.

► **Fleurissement estival 2016 :**

La date des plantations 206 est arrêtée au 21 mai 2016.

► **Acquisition de matériel :**

Monsieur Gérard Wagentrutz, Adjoint au Maire, propose l'achat d'une tondeuse autoportée ou d'un petit tracteur pour l'employé communal afin qu'il puisse réaliser divers travaux d'entretien, notamment des espaces verts. Monsieur le Maire dit qu'il faut demander des devis et y réfléchir d'ici juin pour déposer une éventuelle demande de subventions.

► **Tri-Or :**

Monsieur Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'il a été abordé la nécessité de faire une sensibilisation sur la mise en déchèterie plutôt qu'aux encombrants pour valoriser les déchets.

Monsieur Didier Dagonet, Maire, précise qu'il y aura une augmentation de la TEOM car les tonnages de la commune de Béthemont-la-Forêt ont été sous évalués jusqu'ici. Trop de déchets végétaux sont mis aux ordures ménagères, un article sera publié dans le journal municipal.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 23h12**

